Fiche pratique la-vie-scolaire

Préparer la rentrée administrative



Inscrivez les nouveaux élèves

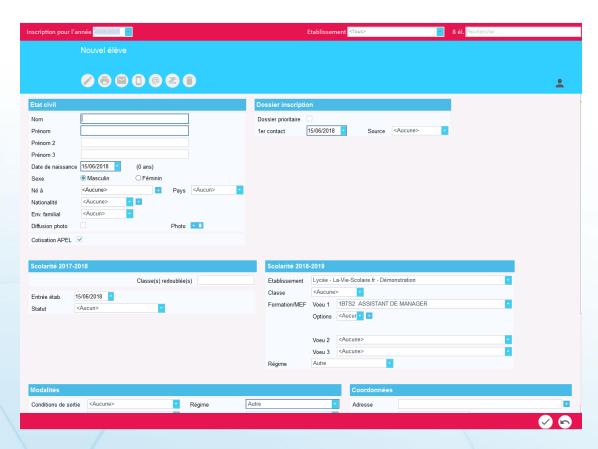


Accès : Inscriptions > Informations générales

Ce travail doit se faire impérativement avant le changement d'année de la-viescolaire.

- 1 | Ajoutez un nouvel élève
- 2 Renseignez la fiche de l'élève
- 3 Enregistrez ses informations







Réinscrivez les anciens élèves

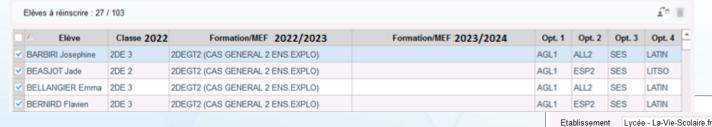
Accès : Gestion inscriptions > Réinscrire les élèves

Ce travail doit se faire impérativement <u>avant le changement d'année</u> de la-viescolaire.

1 Choisissez les élèves à réinscrire à l'aide des filtres puis cliquez sur

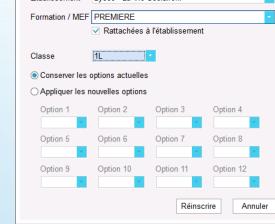


2 | Sélectionnez les élèves à réinscrire dans la même formation/MEF puis cliquez sur



- 3 Choisissez la formation/MEF de l'année prochaine. Il est également possible d'affecter une classe.
- 4 Cliquez sur « Réinscrire ».

 Vous pouvez alors contrôler les formation/MEF saisies pour l'année prochaine.



la-vie-scolaire

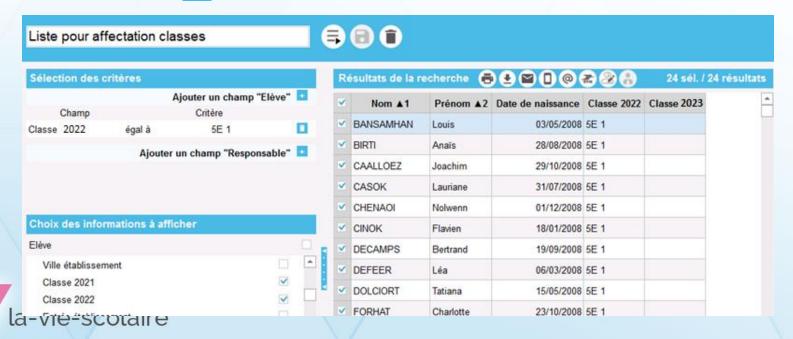
Finalisez la constitution des classes



- Accès :
 - Gestion inscriptions > Recherche avancée (pour les nouveaux élèves et les réinscrits)
 - Recherche avancée > Scolarité (si vous ne gérez pas la réinscription de vos élèves)

Ce travail doit se faire impérativement <u>avant le changement d'année</u> de la-viescolaire.

- 1 Sélectionnez les élèves d'une classe de l'année 2022 (5^E 1 par exemple)
- 2 Dans les informations à afficher, ajoutez le champ « Classe 2023 ».
- 3 | Exécutez la recherche 🖨 et assurez-vous que tous les élèves ont une classe 2023.



Finalisez la constitution des classes



4 | Cliquez sur « Modifier les informations en lot »





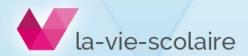
- Sélectionnez les élèves à affecter dans une même classe
- Sélectionnez « Classe 2023 » dans « Information », choisissez leur classe de l'année prochaine dans « Nouvelle valeur » et validez



7 | Cliquez sur 🔊 pour continuer vos constitutions de classes.

Si aucune affectation de classe n'est réalisée avant le changement d'année de la-viescolaire:

- les nouveaux inscrits et les réinscrits seront dans la partie Inscriptions pour 2023-2024
- les élèves non réinscrits seront toujours affectés à la même classe l'année prochaine



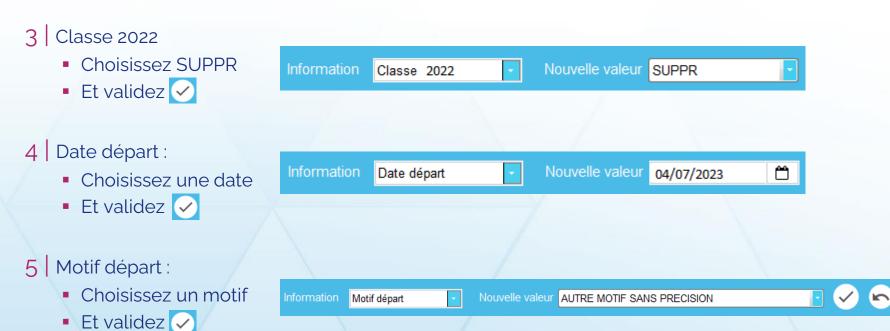
Archivez les élèves



Accès : Recherche avancée > Scolarité

Ce travail doit se faire impérativement <u>avant le changement d'année</u> de la-viescolaire.

- Procédez comme pour l'affectation des classes aux élèves et ajoutez les champs « Date départ » et « Motif départ » (Parcours scolaire) dans les informations à afficher.
- 2 Sélectionnez les élèves quittant l'établissement dans la « Modification en lot ».





Supprimez les élèves inscrits non admis



- Accès : inscriptions > Suivi du dossier
- ① Un élève inscrit, quel que soit l'état d'avancement de son dossier et n'ayant pas de classe 2022 sera visible dans la partie Inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024. Il faut donc supprimer les dossiers non finalisés.
 - Vous pouvez supprimer définitivement les élèves inscrits que vous ne voulez pas conserver pour l'année prochaine, en cliquant sur



Exportez votre base élèves



① Cette étape concerne les <u>nouveaux utilisateurs de Elèves.fr</u> à la rentrée 2023.

Informez dès maintenant vos référents de votre changement de logiciel de gestion des élèves :

- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) pour SIECLE ou ONDE
- Service d'Observation pour la Fonction Educative et la Gestion des Emplois (SOLFEGE) pour Gabriel ou Ange 1D

Une opération technique doit être réalisée de leur côté afin que vous réalisiez correctement vos exports en septembre.



www.axess.fr